CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 04 novembre 2019 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité formant quorum sous la présidence de Monsieur Andrew Turcotte, maire.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE

 MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

 MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLER

 MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

 MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item *divers* ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 07 OCTOBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 07 octobre 2019 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 07 octobre 2019 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-03**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 23 OCTOBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 octobre 2019 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 octobre 2019 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-04**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 OCTOBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 octobre 2019 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de deux-cent-quatre-vingt-trois-mille-sept-cent-vingt-cinq-dollars et vingt-cents (283,725.20$) de déboursés et onze-mille-soixante-cinq-dollars et quatre-vingt-seize-cents (11,065.96$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de deux-cent-quatre-vingt-quatorze-mille-sept-cent-quatre-vingt-onze-dollars et seize-cents (294,791.16$).

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-05**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2019-23003-201 ROUTE 132 EST-MONSIEUR MARCEL CARDINAL-MATRICULE : 2219-40-0308**

CONSIDÉRANT la demande formulée par Monsieur Marcel Cardinal pour une dérogation mineure aux dispositions du règlement d’urbanisme en regard de l’immeuble situé au 201 route 132 Est, lot : 3169404, matricule : 2219-40-0308;

CONSIDÉRANT QU’un avis public a été publié conformément à la Loi, le 10 octobre 2019, invitant tout intéressé à se faire entendre relativement à ladite dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d’urbanisme de la Municipalité de Sainte-Félicité recommande au Conseil municipal l’approbation de ladite dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise la dérogation mineure portant le numéro 2019-23003 visant à :

° Permettre une marge de recul latérale de 2.65 mètres au lieu du minimum requis de 3.0 mètres afin de permettre un agrandissement du garage agricole en regard de l’immeuble situé au 201 route 132 Est, lot : 3169404, matricule : 2219-40-0308;

° QUE le demandeur s’engage à faire la demande de permis de construction requis auprès de l’inspecteur en bâtiment pour ladite dérogation mineure.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-06**

**AUTORISATION DE PAIEMENT-DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3-PROJET DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D’EAU ET D’ÉGOÛT SANITAIRE-TRONÇON I019-LES ENTREPRISES D’AUTEUIL ET FILS INC.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit autoriser le paiement du décompte progressif no 3 pour le projet de remplacement des conduites d’eau et d’égoût sanitaire, tronçon I019, à « Les Entreprises D’Auteuil et Fils inc. »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

° D’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement du décompte progressif no 3, à « Les Entreprises D’Auteuil et Fils inc. » concernant le projet de remplacement des conduites d’eau et d’égoût sanitaire, tronçon I019, pour un montant de cent-huit-mille-huit-cent-soixante-six-dollars et cinquante-cents (108,866.50$), taxes incluses, et ce, selon les recommandations de Monsieur Marc Lussier de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM).

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-07**

**DÉPÔT-PROCÈS-VERBAL DE L’OUVERTURE DES SOUMISSIONS SUR INVITATION DE GRÉ À GRÉ-ACQUISITION DE 4 PNEUS NEUFS POUR LE CAMION DODGE RAM**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a transmis au Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité le procès-verbal de l’ouverture des soumissions pour l’acquisition de 4 pneus neufs pour le camion dodge ram;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

° DE prendre acte de fait du dépôt du procès-verbal de l’ouverture des soumissions pour l’acquisition de 4 pneus neufs pour le camion dodge ram.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-08**

**ADJUDICATION DE SOUMISSION-ACQUISITION DE 4 PNEUS NEUFS POUR LE CAMION DODGE RAM**

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offre de soumission de gré à gré a été demandé par le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité pour l’acquisition de 4 pneus neufs pour le camion dodge ram;

CONSIDÉRANT QU’une seule soumission a été reçue, tel qu’il appert au procès-verbal d’ouverture des soumissions du 04 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu majoritairement (Monsieur Éric Normand se retire dans la décision en raison qu’il employé du fournisseur);

° D’adjuger en faveur de « Service de pneus E. Côté », la soumission pour l’acquisition de 4 pneus neufs pour le camion dodge ram au montant de mille-soixante-quinze-dollars et soixante-dix-neuf-cents (1,075.79$), incluant les taxes;

° QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-09**

**DEMANDE DE MODIFICATION DE LA LOI ET DES RÈGLES QUI GÈRENT LE MÉCANISME DES VOTES AU SEIN DES MRC**

CONSIDÉRANT le nombre de votes d’une ville centre au sein du Conseil des maires d’une MRC;

CONSIDÉRANT QU’un maire d’une ville centre qui possède plus de 50% de la population peut contrôler les décisions et les orientations d’une MRC;

CONSIDÉRANT QUE la loi et les règles qui gèrent le mécanisme des votes n’ont pas été modifiées depuis les fusions des années 1995 à 2000 et que certaines villes ont presque la majorité des votes au sein d’une MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

° DE demander à la Ministre des Affaires municipales et de l’habitation, Madame Andrée Laforest, d’atténuer la Loi et les règles qui gèrent le mécanisme des votes au sein des MRC;

° DE demander l’appui des municipalités locales et de la MRC de La Matanie;

° QUE copie de la présente résolution soit envoyée au Député de Matane-Matapédia, Monsieur Pascal Bérubé, ainsi qu’à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-10**

**DEMANDE-ENTENTE DE SERVICES-PLAN DE MESURE D’URGENCE-FABRIQUE DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a débuté les procédures de mise à jour du plan de mesure d’urgence en cas de sinistre, incendie ou tout autre incident;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité désire conclure des ententes de services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité demande à la Fabrique de Sainte-Félicité de conclure une entente de services pour le plan de mesure d’urgence.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-11**

**DEMANDE-ENTENTE DE SERVICES-PLAN DE MESURE D’URGENCE-ÉCOLE DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a débuté les procédures de mise à jour du plan de mesure d’urgence en cas de sinistre, incendie ou tout autre incident;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité désire conclure des ententes de services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité demande à l’École de Sainte-Félicité de conclure une entente de services pour le plan de mesure d’urgence.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-12**

**DEMANDE-ENTENTE DE SERVICES-PLAN DE MESURE D’URGENCE-LES FOLIES DU FLEUVE INC.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a débuté les procédures de mise à jour du plan de mesure d’urgence en cas de sinistre, incendie ou tout autre incident;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité désire conclure des ententes de services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité demande aux Folies du Fleuve inc. de conclure une entente de service pour le plan de mesure d’urgence.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-13**

**DEMANDE D’AUTORISATION DE DÉCORATION DU SENTIER MUNICIPAL-COMITÉ DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT la demande formulée verbalement par Madame Sandra Bérubé du Comité de la Politique familiale municipale (PFM) pour demander au Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité l’autorisation pour décorer le sentier municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

° D’Autoriser le Comité de la Politique familiale municipale (PFM) à décorer le sentier municipal.

**INSCRIPTION-GALA RECONNAISSANCE-CHAMBRE DES COMMERCES RÉGION DE MATANE**

Le maire, Monsieur Andrew Turcotte, informe le Conseil municipal que la Corporation de développement de Sainte-Félicité a inscrit la Municipalité de Sainte-Félicité au Gala reconnaissance organisée par la chambre des commerces région de Matane.

**ABSENCE AUX RÉUNIONS-MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLÈRE**

Madame Diane Marceau, conseillère au poste numéro 3, tient à informer le Conseil municipal et les personnes présentes que les absences aux réunions ordinaires de sa part sont justifiées en raison de son travail à l’Hôpital de Sainte-Anne-des-Monts.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire, Monsieur Andrew Turcotte, invite les douze (12) personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h19, Fin : 19h22)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-14**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers :

DE lever la séance ordinaire du 04 novembre 2019, l’ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 19h23.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.*  |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Andrew Turcotte Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

 Secrétaire-trésorier